

## COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 25 octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq du mois d'octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs Michel ARCIS, Patrick ROCHE, Régis LAC, Michel MOUNIER, Mme Chantal GERENTES, Mr Patrick VEY, Mmes Marie-Hélène ROUX, Janet DARNE, Mrs Philippe CRESPIY, Jean-Paul PANNEFIEU, Mmes Sandra LHOSTE, Michèle FOURNEL

Absent représenté : Mr Alain GALLAND (représenté par Mr Patrick VEY), Mme Agnès MERCIER (représentée par Mr Michel ARCIS), Mr Sébastien MIALON (représenté par Mme Michèle FOURNEL), Mme Laure JOURDAN (représentée par Mr Michel MOUNIER), Mr Christophe GIRAUD (représenté par Mr Régis LAC)

Absent : Mme Sophie AVOUAC, Mr André NICOLAS

Mme Michèle FOURNEL a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

### Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 27 septembre 2018 est approuvé sans modification.

### Délibérations diverses :

**Droits de préemption** : Monsieur le Maire présente au conseil les divers droits de préemption :

- Vente de quatre parcelles de terrain bâti sises section C numéros 1645, 1646, 1647 et 1649 et d'une parcelle de terrain non bâti sise section C numéro 1651 (Meyzoux)
- Vente d'une parcelle de terrain bâti sise section AC numéro 469 (Avenue des Ecoles)
- Vente d'une parcelle de terrain bâti sise section AB numéro 335 (Avenue du Puy)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas préempter sur les ventes présentées.

**Enquêtes publiques concernant le déclassement d'une partie du domaine public et la désaffectation de l'usage du public de parties de chemins ruraux** : Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une enquête publique s'est tenue en mairie du 13 au 29 septembre 2018 pour le déclassement d'une partie du domaine public et la désaffectation de divers chemins ruraux. Il présente les registres et les conclusions du Commissaire Enquêteur pour les affaires suivantes :

- Déclassement d'un chemin à Malaval dit de Stevenson : Avis favorable pour le déclassement et la vente de cette partie de chemin en échange d'une partie de chemin ouverte au public et classée en chemin de randonnée.
- Chemin rural à Crouziols dit de La Roche au Monastier : avis favorable pour le déclassement de trois parties de ce chemin en vue de leur vente aux propriétaires riverains.
- Chemin rural de Lachamp – village du Mont : Avis favorable pour le déclassement de cette partie de chemin rural en vue de l'extension de la carrière du Mont.
- Domaine public devant le 19 Place du Vallat : Avis favorable en vue de la vente au propriétaire de la maison malgré une remarque portée sur le registre d'enquête.

Après délibération, le conseil municipal approuve et décide de suivre les avis du Commissaire Enquêteur pour le déclassement et les désaffectations de l'usage du public en vue d'une vente au tarif de 10 € le m<sup>2</sup> aux propriétaires concernés.

**Travaux d'entretien de maçonnerie du Château abbatial** : Mr le Maire informe le conseil que des travaux urgents de maçonnerie sont à prévoir sur le château abbatial, car deux allèges situées au troisième étage menacent de s'effondrer. Il convient donc de les déposer afin de les restaurer. Il présente

l'estimatif pour les travaux précités et précise que, s'agissant d'un monument classé, des subventions peuvent être allouées pour ces types de travaux. Après délibération, le conseil municipal approuve les travaux d'entretien en maçonnerie présentés ainsi que l'estimatif pour un montant de 2250 € et demande à Mr le Maire de déposer une demande de subvention auprès des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Département et de la Région.

**Travaux d'entretien de maçonnerie du Viaduc de la Recoumène :** Mr le Maire informe le conseil que des travaux urgents de maçonnerie sont à prévoir sur le viaduc de la Recoumène. En effet, l'un des murs situés à l'entrée nord s'est déplacé et doit être repris. De plus des pierres ayant disparu doivent être remplacées. Il présente l'estimatif pour les travaux précités et précise que là aussi, s'agissant d'un monument classé, des subventions peuvent être allouées pour ces types de travaux. Après délibération, le conseil municipal approuve les travaux d'entretien en maçonnerie présentés ainsi que l'estimatif pour un montant de 3860 € et demande à Mr le Maire de déposer une demande de subvention auprès des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Département et de la Région.

**Adhésion des communes de Rauret et de Saint Etienne du Vigan au Syndicat d'eau et d'assainissement du Velay Rural :** Mr le Maire informe le conseil que les communes de Rauret et de Saint Etienne du Vigan ont exprimé le souhait d'adhérer au Syndicat d'eau et d'assainissement du Velay Rural et que conformément à l'article L 5211-18 du CGCT, les communes membres doivent se prononcer sur ces adhésions. Après délibération, le conseil municipal approuve l'adhésion des communes de Rauret et de Saint Etienne du Vigan au SEAVR.

**Modifications des statuts du Syndicat d'eau et d'assainissement du Velay Rural :** Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le SEAVR souhaite modifier ses statuts afin de prendre en compte les observations émises par les services de l'Etat sur la rédaction des statuts et le nouveau règlement intérieur, et pour intégrer la compétence eaux pluviales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Après délibération, le conseil municipal approuve les modifications apportées aux statuts du SEAVR.

**Transfert de la compétence eau et assainissement à la communauté des communes :** Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible de reporter le transfert de la compétence eau et assainissement à la communauté de communes initialement prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 1<sup>er</sup> janvier 2026, ceci à la condition qu'au moins 25 % des communes adhérentes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. Après délibération, le conseil municipal demande donc le report de la date de transfert de la compétence eau et assainissement vers la communauté des communes au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**Remplacement d'un véhicule utilitaire au service technique :** Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un fourgon du service technique acheté d'occasion en 2011 est tombé en panne et que le montant de la réparation est trop élevé par rapport à la valeur du véhicule. Il présente les devis reçus pour l'achat ou la location d'un véhicule de même type. Mr le Maire indique que l'option de la location avait été envisagée car la législation concernant les véhicules diesel risque d'évoluer. Le conseil estime qu'une location paraît onéreuse compte tenu du faible nombre de kilomètres effectués, que les aménagements qui devront être posés devront être supprimés en fin de contrat et que le véhicule devra être remis en état avant d'être restitué. Après délibération, le conseil municipal décide donc d'acquérir un véhicule neuf de marque CITROEN Jumper pour un montant final de 15 676 € HT. 66 avec la reprise de l'ancien véhicule. La hauteur du véhicule retenu correspond mieux aux besoins du service technique, et ce montant inclut un prêt de véhicule jusqu'à la livraison du véhicule neuf.

**Etude acoustique – salle des fêtes :** Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet de réfection de la salle des fêtes. Il propose de réaliser une étude acoustique afin de mieux définir les travaux à réaliser en la matière. Après délibération, le conseil municipal autorise Mr le Maire à lancer un appel à candidature pour une étude acoustique pour la salle des fêtes.

**Résiliation d'un bail précaire à usage professionnel :** Mr le Maire rappelle au conseil municipal qu'un local mutualisé était loué jusqu'alors à deux professionnels de santé se partageant les locaux sur diverses plages horaires. Il informe ensuite que selon l'article 5 du bail précaire à usage professionnel, la résiliation ne peut avoir lieu qu'à la date anniversaire du contrat, soit au 31 janvier de l'année. Il présente au conseil le courrier de demande de résiliation de la part de Mr CLAUDET, nutritionniste, qui souhaite quitter les locaux au 31 décembre 2018. Etant donné que la demande de résiliation a été réalisée dans les temps, Mr le Maire propose d'accéder à sa demande. Après délibération, le conseil approuve la résiliation du bail précaire à usage professionnel signé avec Mr Damien CLAUDET à compter du 31 décembre 2018.

**Constitution de la commission de contrôle de la liste électorale :** Mr le Maire indique que conformément à la nouvelle législation concernant le répertoire électoral unique, il y a lieu de créer une commission de contrôle de la liste électorale qui sera constituée du Maire en tant que Président, de trois membres issus de la liste ayant obtenu le plus de suffrages au dernier renouvellement des conseils municipaux et de deux membres de la deuxième liste ayant obtenu le moins de suffrages. Après délibération, le conseil municipal décide de constituer la commission de contrôle de la liste électorale de la façon suivante : Mr Michel ARCIS, président, Mr Alain GALLAND, Mmes Chantal GERENTES et Michèle FOURNEL, Mrs Philippe CRESPIY et Jean-Paul PANNEFIEU, membres titulaires.

**Augmentation du nombre d'heures du poste d'Adjoint Administratif :** Mr le Maire indique que la gestion du bulletin municipal, du panneau lumineux, du site internet et de la page Facebook de la commune impliquent un travail supplémentaire pour le service administratif. Il propose donc d'augmenter la quotité horaire d'un agent de 1 heure 15 par semaine, et de porter par conséquent à 22 heures le nombre d'heures du poste d'Adjoint Administratif Territorial. Après délibération, le conseil approuve l'augmentation du nombre d'heures du poste d'adjoint administratif territorial à 22 heures à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018.

**Mise à jour du tableau des emplois :** Mr le Maire propose de mettre à jour le tableau des emplois de la commune suite à deux départs en retraite et à un avancement de grade. Il indique que ces suppressions de poste ont été approuvées par le comité technique paritaire du Centre de Gestion. Après délibération, le conseil municipal approuve la mise à jour du tableau des emplois dans ce sens.

**Solidarité communes audoises 2018 :** Mr le Maire rappelle aux membres du conseil que des inondations d'une rare violence ont frappé les communes du département de l'Aude le 15 octobre dernier. Les communes du secteur avaient elles aussi été touchées le 13 juin 2017 et grâce à l'intervention de l'AMF 43, elles avaient pu bénéficier d'une aide financière à la reconstruction suite à un appel à la solidarité. Il indique que l'AMF fait à nouveau appel à la solidarité en faveur des communes de l'Aude. Après délibération, le conseil municipal demande donc à Mr le Maire d'attribuer une aide de 300 € au Département de l'Aude.

**Questions diverses :**

**Réponses aux remarques apportées concernant le nouveau zonage Plan de Prévention des Risques Mouvement de Terrain :** Monsieur le Maire donne lecture au conseil de la réponse apportée par les services de l'Etat aux deux remarques faites par le conseil lors de sa dernière séance au sujet du nouveau zonage du PPRmt. Celles-ci sont jugées irrecevables et ne seront donc pas prises en compte.

**Installation de pots de fleurs à Langlade :** Mr le Maire informe le Conseil que des riverains ont signalé qu'une habitante avait installé trois pots de fleurs sur des places de parking à la rue Langlade. Il rappelle que comme cela a déjà été indiqué et de façon logique, les places goudronnées sont exclusivement réservées au stationnement. Il propose d'envoyer un courrier à la personne concernée pour lui demander d'enlever les pots en question.

**Exonération de la taxe d'habitation :** Mr le Maire rappelle au conseil les débats qui ont eu lieu lors du conseil du 30 mars 2017 concernant l'exonération de la taxe d'habitation des maisons inhabitées. Le conseil avait estimé qu'une exonération ne pouvait être accordée si un abonnement en eau potable existait. Il est précisé que cette règle ne s'applique pas aux locaux professionnels situés au rez-de-chaussée d'habitations non occupées.

**Organisation du Tour de l'Avenir :** Mr le Maire informe le conseil que le Tour de l'Avenir pourrait faire étape sur le territoire de la communauté de communes les 20 et 21 août prochains. Il rajoute que cette manifestation est très médiatisée et source de nombreuses retombées. Il indique ensuite que les communes de la communauté de communes doivent faire savoir si cette proposition les intéresse. Il donne donc lecture du cahier des charges. Les membres du conseil se déclarent intéressés mais estiment qu'il sera difficile de trouver un nombre de bénévoles suffisants, surtout en plein mois d'août. Avant de se prononcer, Mr le Maire propose de contacter d'une part, les associations pour savoir si elles souhaitent s'investir, et d'autre part, des sponsors potentiels susceptibles de participer au financement de l'opération. La question sera réétudiée lors du prochain conseil.

**Proposition présentation Schéma de cohérence Territoriale (SCOT) :** Mr le Maire informe le conseil municipal que Mr Gilbert RUEL, en charge des questions d'urbanisme à la communauté de communes propose de présenter aux différents conseils le nouveau Schéma de Cohérence Territorial, ou SCOT. Mr le Maire propose d'envoyer à tous les conseillers un diaporama préparé par Mr RUEL et d'aborder la question lors du prochain conseil.

**Travaux de confortement tunnel d'Avouac :** Mr le Maire indique qu'un tunnel situé sous la Transcévénole près d'Avouac a été réparé suite aux intempéries du 13 juin 2017 mais qu'un deuxième situé entre le viaduc et le Fraysse est dans le même état. Il sera donc nécessaire de prévoir des travaux de réfection dans un futur proche afin d'éviter un effondrement de la voie.

#### **Dates diverses :**

- **Présentation cartes postales anciennes le 28 octobre à 17 heures à l'auditorium**
- **Cérémonie du 11 novembre à partir de 9 heures 30 et inauguration d'une plaque de commémoration à 10 heures 30**
- **Repas des aînés le 18 novembre au Moulin de Savin**
- **Inauguration Rue Centrale le 25 novembre à 11 heures**

Prochain Conseil le jeudi 29 novembre 2018 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.